

L'affaire Marie Lafarge

Digne d'un épisode de l'émission Faites entrer l'accusé, découvrez l'affaire Marie Lafarge qui défraya la chronique dans les années 1830/40 !



Nous sommes en 1823 au Château de Busagny, où se trouve aujourd'hui l'institution Saint Stanislas. Marie de Nicolaÿ, descendante de Scipion de Nicolaÿ, maire d'Osny, se lie d'amitié avec une certaine Marie Capelle. En 1838, Marie de Nicolaÿ et le vicomte Raoul de Léautaud se disent « oui », avec comme cadeau de mariage, une magnifique parure de diamants.

Les jeunes mariés donnent des réceptions à Busagny, les bijoux sont au cœur des discussions. La vicomtesse les montre volontiers jusqu'au jour où... ils disparaissent ! Le personnel de maison est suspecté mais de fil en aiguille, les soupçons se tournent vers Marie Capelle. Malgré l'enquête, les gendarmes vont faire chou blanc...

De voleuse à meurtrière

En 1839, elle épouse Charles Lafarge, maître de forge. S'il a le coup de foudre, ce n'est pas le cas de Marie ! Ils s'installent en Corrèze mais Marie déchant vite : le château promis n'est qu'un ancien couvent et la forge frise la faillite.

Lors d'un voyage de Charles à Paris, Marie demande à un pharmacien de la mort aux rats pour, dit-elle, « dératiser le château et la forge ». Elle envoie des gâteaux à son mari, qui, après les avoir mangés, est pris de vomissements. De retour en Corrèze, son état se dégrade, il décède le 14 janvier 1840. Alertés par son entourage, les gendarmes ouvrent une enquête. Lors d'une perquisition, surprise, ils tombent sur la parure de diamants !

La cour d'Assises de Tulle condamne Marie Capelle épouse Lafarge aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique. Elle sera graciée par le président Louis-Napoléon Bonaparte en 1851, après avoir passé douze années en prison, et avant de s'éteindre quelques mois plus tard.

Article paru dans le magazine Inf'Osny 155 de mai 2024.